

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 28 septembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, , Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, Isabelle LE BARS-FAURISSON, M. Renaud LASSALLE, Mme Isabelle ECHEVERRIA, M. Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, M. Dominique MELE, Mme Thérèse HALSOUET.

Pouvoirs :

Mme M.-Hélène GOYA à M. BERCETCHE
M. Michel LARRETTE à Mme RAGOZIN
M. Didier PICOT à M. Pascal MARTIN

Absent :

M. Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Programme d'actions 2009 en forêt communale – demande de subventions

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de financement présenté au Conseil Général et au Conseil Régional pour des travaux de reboisement et de clôture des parcelles 16 et 21 n'a pas été retenu, les travaux de clôture n'ouvrant plus droit à subvention.

L'Office National des Forêts propose de représenter un dossier pour les seuls travaux de reboisement auprès du Conseil Régional et du Conseil Général afin de bénéficier de l'octroi de subventions d'un montant prévisionnel de 5400 € pour les travaux suivants :

Parcelle 16 : sur 2ha7

reboisement de lande à fougère 13 663.20 € ht
(Plantation de chêne sessile forte densité après travail du sol)

Après avis favorable de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter les subventions correspondantes du Conseil Général et du Conseil Régional pour les travaux définis ci-dessus

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :